

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction des Monuments et Sites
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : 2078-0009/32/2017-402

N/Réf. : AA/BDG/ EVR20003/s.614

Bruxelles, le

Annexe : /

Monsieur le Directeur,

Objet : EVERE. Avenue du Cimetière de Bruxelles

Aménagement de manière durable les zones de stockage et leurs abords immédiats.
(Dossier traité par B. Campanella - DMS)

Avis conforme

En réponse à votre courrier du 08/12/2017, reçu le 08/12/2017, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée en sa séance du 13/12/2017.

Le cimetière de Bruxelles, situé à Evere, est classé comme site (AG du 06/02/1997).

Contexte

Situé sur le territoire d'Evere, cet ensemble paysager de 38 hectares allie harmonieusement les allées majestueuses et les plantations remarquables, pelouses, arbres isolés, drèves et massifs boisés. Parmi les arbres remarquables se dressent de très beaux érables argentés, faux-cyprès de Lawson, marronniers d'Inde, marronniers rouges, noisetiers de Byzance, platanes, robiniers, saules pleureurs, chênes, sorbiers, hêtres pourpres, tilleuls à petites feuilles, cerisiers du Japon, frênes, ifs, etc. Certains d'entre eux sont couverts de gui. Plusieurs dizaines d'espèces d'oiseaux peuvent y être observés dont le hibou moyen-duc, la chouette effraie, l'épervier, la sittelle et même le pic vert.

Le cimetière fut aménagé en 1877 dans le style paysager anglais afin de remplacer les trois anciens cimetières bruxellois (à Saint-Josse, Molenbeek et Saint-Gilles). Conçu par l'architecte Victor Jamaer et le paysagiste Louis Fuchs, il se développa au cours des XIXe et XXe siècles en un «Campo Santo» monumental selon le modèle du Père Lachaise parisien. Certaines tombes des anciens cimetières bruxellois y furent transférées, expliquant ainsi la présence de sépultures antérieures. Les monuments funéraires offrent un vaste panorama des styles architecturaux des deux derniers siècles et la quiétude du lieu attire de nombreux promeneurs.

Demande

La demande consiste en l'aménagement de trois zones de stockage de matériaux. L'usage de telles surfaces est compréhensible et légitime. Il est toutefois utile de noter que l'installation des zones actuelles et leur localisation dans le site classé n'a pas fait l'objet d'une demande de permis. Il s'agit donc d'une demande de régularisation.

Il est prévu, pour le lot 1 (déjà clôturé), de stabiliser la zone de dépôt du container par une dalle en béton, en remplacement de la terre battue actuelle. Le placement d'un second container est sollicité. Plusieurs revêtements sont proposés (pavés, gravier calcaire et béton) afin de stabiliser le sol, d'améliorer les qualités visuelles et éviter une trop grande imperméabilisation du sol.

Pour le lot 3, il est prévu de paver l'accès et d'ajouter, en plus d'une zone en gravier, une zone pavée pour le stockage des écorces.

Le lot 4 est utilisé pour le stockage de plants mis en jauges. Des dalles engazonnées/dalles gazon en béton y sont prévues. Une zone en gravillons est à aménager sous les arbres.

Avis

La CRMS émet un **avis conforme favorable sous réserves**. La CRMS valide le principe d'aménagement proposé ainsi que les localisations choisies. Elle émet par contre des réserves sur certains points afin de réduire l'impact visuel de ces aménagements.

- Lot 1 : le placement de 2 containers se justifie au vu de la quantité de déchets à traiter, de même que la construction d'une dalle en béton afin de remplacer la terre battue. Par contre, en vue d'améliorer l'intégration paysagère, la CRMS demande de :
 - o Arrondir la jonction entre l'accès pavé et la 11^e Avenue, en harmonie avec les voiries courbes de l'ensemble du cimetière;
 - o Déplacer les deux dalles de béton prévues pour éviter la position centrale (directement visible depuis la 11^e Avenue), en les décalant de manière oblique, tout en permettant aisément la manœuvre des camions. Planter un arbre haute-tige, dans l'axe de l'entrée de la zone, au centre du triangle formé par les deux containers et le mur d'enceinte.
 - o Renforcer la plantation arbustive le long de la clôture pour améliorer l'aspect du site. Ces plantations devraient dépasser la simple haie pour former un beau massif, éventuellement fleuri en saison (prunellier, houx, charme, viorne)
 - o Opter pour un ton de containers le plus discret dans l'environnement naturel, en choisissant un coloris neutre de ton foncé (gris anthracite, noir...)

- Lot 3 : les revêtements proposés sont validés. La CRMS demande, comme pour le lot 1, de renforcer les plantations arbustives de part et d'autre de l'accès, ainsi que d'arrondir la jonction entre l'avenue et l'accès en pavés.

- Lot 4 : l'utilisation de dalles gazon en béton sera limitée entre la bordure de la 10^e Avenue et la limite de la haie. De même que pour les deux autres lots, l'aménagement arrondi des angles de l'accès est à prévoir. La zone à aménager sous les arbres sera faite suivant le schéma technique joint à la demande, mais sans excavation du sol, afin de préserver les racines des arbres présents. Le géotextile, le mélange sable-gravillons et l'empierrement seront posés au niveau de sol existant.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE

Secrétaire

M.F. DEGEMBE

Présidente f.f.